



Mairie de LE CONQUET
Ti-Kêr KONK-LEON

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2017 - 2018

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Etablissement scolaire :

Classe :

IDENTIFICATION DE LA FAMILLE : Représentant légal 1 :

Adresse :

Téléphone domicile :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Téléphone travail :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Représentant légal 2:

Adresse :

Téléphone domicile :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Téléphone travail :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Situation familiale :

Concubins PACSES Mariés Séparés Divorcés

En cas de divorce ou de séparation, la facture sera divisée :

En deux :

Semaines paires : Représentant légal 1 Représentant légal 2

Semaines impaires : Représentant légal 1 Représentant légal 2

Selon un autre fonctionnement familial :

Dans ce cas fournir une copie du jugement et/ou un courrier explicatif des répartitions des responsabilités et du mode de prise en charge financière sur l'année ou sur la période en cours

(cf calendrier des abonnements variables). Ce courrier devra être cosigné des deux représentants légaux.

FRATRIE scolarisée au Conquet : (pour le calcul du tarif)

- Nom, Prénom, école et classe :
- Nom, Prénom, école et classe :
- Nom, Prénom, école et classe :
- Nom, Prénom, école et classe :

FREQUENTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

- ABONNEMENT FIXE

Merci de cocher les jours d'inscription fixes pour toute l'année scolaire. En cas de changements au cours de l'année, contacter la Mairie. En cas d'absence exceptionnelle, prévenir 48h avant par mail (restaurantscolaire@leconquet.fr)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- ABONNEMENT VARIABLE

Un coupon prévu à cet effet (voir coupon joint) sera à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par courriel (restaurantscolaire@leconquet.fr) aux dates indiquées sur le calendrier joint.

- ABONNEMENT OCCASIONNEL

L'inscription peut se faire par simple courriel (restaurantscolaire@leconquet.fr) **48 heures avant.**

Attention : tout repas qui ne sera pas annulé 48h à l'avance sera facturé.

QUOTIENT FAMILIAL :

Merci de nous communiquer :

- Nom et prénom de l'allocataire :
- La caisse d'allocation familiale (ex : CAF, MSA) :
- Le numéro d'allocataire :

Pour les allocataires MSA vous devez fournir, soit une attestation de paiement à jour ou figure le quotient familial, soit les documents suivants : dernier avis d'imposition, attestation de perception de prestations familiales.

Si ces informations ne sont pas renseignées, le tarif le plus haut vous sera automatiquement attribué.

